

EXTRAIT DE DELIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

\*Date de Convocation : 17/05/2024  
\*Date d’Affichage : 17/05/2024  
\*Conseillers en exercice : 23  
\*PRÉSENTS : 13  
\*VOTANTS : 18

L’an deux mille vingt-quatre, le 23 mai à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni sous la Présidence de Monsieur BRUN Thierry, Maire

**Etaient présents** : Monsieur Thierry BRUN, Maire

Madame Florence VILLE-VALLEE, Monsieur Bernard GLENAT, Madame Isabelle CORNELOUP, Monsieur Mohammed NIFA, Madame Claudine BARRIE, Monsieur Michel PLAIGNAUD Adjoint  
Monsieur Dominique REVEILLERE, Madame Sophie Rima GHADBAN, Madame Nadine DAGUENET, Madame Isabelle LACOUR, Monsieur Jean-Bernard LASMARRIGUES, Madame Monique MORNACCO

**Etaient absents excusés** :

Monsieur Hervé BERTRAND pouvoir à Monsieur Michel PLAIGNAUD  
Monsieur David DUMEUNIER pouvoir à Madame Isabelle CORNELOUP  
Monsieur Thierry ROUSSELET pouvoir à Monsieur Thierry BRUN  
Monsieur Fodé DIARRA pouvoir à Monsieur Mohammed NIFA  
Monsieur Thierry LACOUR pouvoir à Madame Isabelle LACOUR  
Monsieur Olivier SCARSETTO, Monsieur Fabien BOSC, Madame Muriel DANQUAH, Madame Murielle FANOUILLE, Madame Emilie POUJOL,

Monsieur Bernard Glénat a été désigné Secrétaire de séance.

**DEL N°4 : CREATION DE DEUX CONTRATS PEC**

Le dispositif du parcours emploi compétences a pour objet l’insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d’accès à l’emploi.

La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l’employeur que par le service public de l’emploi, avec pour objectif l’inclusion durable dans l’emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Vu l’avis favorable à l’unanimité de la commission des finances du mercredi 15 mai 2024,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l’exposé de Monsieur le Maire, 1 abstention ( Monsieur Jean-Bernard LASMARRIGUES) 17 voix pour ,

**DECIDE** de créer 2 postes dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

- 1 PEC pour le service technique durée hebdomadaire 35 heures , rémunération au SMIC horaire, durée d’un an renouvelable une fois dans la limite de 24 mois,  
La durée hebdomadaire de travail est, au maximum de 35 heures et ne peut avoir une durée hebdomadaire inférieure à 20 heures.
- 1 PEC pour le service des espaces verts durée hebdomadaire 35 heures , rémunération au SMIC horaire, durée d’un an renouvelable une fois dans la limite de 24 mois,

La durée hebdomadaire de travail est, au maximum de 35 heures et ne peut avoir une durée hebdomadaire inférieure à 20 heures.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ces recrutements.

**DONNE** tous pouvoirs au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Le Maire certifie le caractère exécutoire  
de cet acte dès sa transmission  
en Sous-Préfecture le

La présente délibération peut faire l'objet  
d'un recours pour excès de pouvoir devant le T.A  
de Paris. Pourvoi dans un délai de 2 mois à compter  
de sa publication ou notification.

Fait à Margency, le 24/05/2024

